



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Suite au Plan d'action institutionnel  
concernant le suivi des recommandations**

**au Collège Centennial**

Avril 2016

## Introduction

Le Plan d'action institutionnel du Collège Centennial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour le traitement intégré des suivis auprès des collèges. Le Collège Centennial a mené les travaux visant le suivi de huit recommandations incluses dans le Plan d'action institutionnel et a également réalisé l'évaluation du programme *Sciences humaines* (300.A0) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP).

Le rapport d'autoévaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP du Collège Centennial a été reçu par la Commission le 22 décembre 2014. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 mai 2015<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Centennial et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP ainsi que du suivi que la Commission fera aux recommandations qu'elle a formulées lors d'évaluations précédentes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

---

1. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Lisa Boyle, conseillère pédagogique au Cégep John Abbott, M. Michel Deguire, directeur des études à l'Académie de l'Entrepreneurship et M<sup>me</sup> Kareen Latour, coordonnatrice de programme au Collège Marianapolis. Le comité était assisté de M<sup>me</sup> Nancy Plamondon, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M<sup>me</sup> Isabelle Drouin, agente de recherche, a également contribué à la rédaction de ce rapport.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## **Principales caractéristiques de l'établissement et du programme**

Fondé en 1972, le Collège Centennial est un établissement anglophone privé subventionné. Situé à Montréal, il constitue le secteur collégial de l'Académie Centennial, laquelle offre de l'enseignement secondaire. Le Collège vise à offrir une expérience éducative de qualité pour des étudiants ayant des besoins d'apprentissage spécifiques. L'équipe du Collège s'est donnée comme mission d'innover et de collaborer afin d'aider les étudiants à devenir des apprenants autonomes et persévérants.

Le Collège Centennial offre un programme préuniversitaire en *Sciences humaines* menant au diplôme d'études collégiales. Le programme défini en objectifs et standards est offert depuis l'automne 2002. Lors de la visite, le corps professoral du programme était composé de 2 personnes à temps plein et de 8 à temps partiel tandis que 72 étudiants étaient inscrits au programme.

La direction de l'établissement est assumée par une Direction générale responsable des secteurs secondaire et collégial. Une Direction des études est mandatée pour la gestion pédagogique du secteur collégial. Le Collège compte également sur des personnes responsables de l'administration, des admissions, de la pédagogie et des technologies de l'information et des communications ainsi que sur un comité de réussite (*Student Success Team*) qui accompagne les étudiants.

La PIEP de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration le 10 février 2014, a été évaluée en juin 2014 par la Commission qui l'a jugée satisfaisante. Cette politique a été utilisée par le Collège pour l'autoévaluation du programme.

## La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Sciences humaines* et celle de l'application de la PIEP ont été réalisées selon une même démarche. Le Collège a respecté les objets d'évaluation demandés par la Commission et s'est appuyé sur le mécanisme d'évaluation continue prévu à sa politique. Le mandat de l'évaluation continue du programme a été confié à la Direction des études, soutenue par une conseillère pédagogique et par un conseiller aux services aux étudiants. La démarche a été guidée par la politique qui décrit de façon détaillée les étapes de l'évaluation en continu. Le Collège a évalué son programme en se basant sur les six critères retenus par la Commission et il a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité. Un plan d'action a été élaboré pour le volet de l'évaluation de programme.

La période de référence pour l'autoévaluation du programme s'est échelonnée de l'automne 2012 à l'hiver 2014. Diverses instances ont été consultées sur le rapport d'autoévaluation. Ce dernier a été adopté par le conseil d'administration du Collège le 19 décembre 2014. Le Collège y présente les données relatives à l'évaluation de programme de façon claire et l'évaluation de l'application de la PIEP est intégrée aux conclusions générales du rapport. La PIEP a constitué un bon guide pour la conduite des travaux d'évaluation. Le Collège s'est appuyé sur des données statistiques provenant de son système d'information et a également recueilli plusieurs données perceptuelles par l'entremise de divers sondages auprès des étudiants, des diplômés et des professeurs. Dans le contexte d'évaluation en continu, les instruments de collecte de données ont été actualisés lorsque nécessaire. De plus, le Collège s'est basé sur des données documentaires provenant entre autres des plans de cours, du profil de sortie du programme et de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Le Collège a utilisé des données pertinentes et suffisantes pour réaliser une analyse objective et rigoureuse du programme et pour porter un regard critique sur l'application de la PIEP. Les conclusions du Collège sont pertinentes et découlent de l'analyse. Par ailleurs, le Collège s'est assuré de respecter la confidentialité des informations recueillies.

La Commission estime que la démarche du Collège a permis de donner une idée juste du programme évalué et de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

## Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

### La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins des universités et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le programme *Sciences humaines* offert au Collège Centennial est un programme d'études préuniversitaires basé sur le devis du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le Collège conclut que son programme est pertinent, qu'il répond bien aux attentes des étudiants et aux besoins des universités. Pour veiller à la pertinence du programme, le Collège a développé un profil de sortie incluant les objectifs du devis ministériel. Le Collège vise aussi à ce que les étudiants développent des attitudes d'apprentissage menant à leur réussite de même que de l'autonomie et de la résilience pour réussir dans la vie après leurs études. Par ailleurs, le Collège a élaboré des mécanismes de liaison avec les diplômés afin de lui permettre de tenir compte des attentes des étudiants et de noter des améliorations possibles. Le Collège réalise notamment un sondage semestriel auprès des diplômés et garde contact avec ceux-ci via les médias sociaux. Parmi les diplômés de 2008 à 2014, la plupart ont fait une demande d'admission à l'université et 95 % ont été acceptés. Parmi eux, 88 % des répondants ont mentionné que le programme les avait généralement bien préparés à la poursuite de leurs études. En revanche, plusieurs diplômés ont considéré avoir été insuffisamment préparés pour la quantité de lecture exigée à l'université. Le Collège s'est ainsi engagé à examiner avec les professeurs comment mieux préparer les étudiants à ces exigences. En dehors du sondage auprès des diplômés, le Collège ne dispose pas de mécanismes qui lui permettraient d'obtenir une rétroaction des universités elles-mêmes sur la qualité de son programme. Dans son plan d'action, il se propose d'examiner la possibilité de développer un tel mécanisme. La Commission l'encourage d'ailleurs à se doter d'un mécanisme de liaison avec les universités. Quant aux étudiants, 90 % se disent satisfaits de la pertinence du programme selon des sondages transmis à la fin de chaque cours pendant la période d'autoévaluation.

La Commission juge que le programme est pertinent; il répond aux besoins des universités et aux attentes des étudiants.

## La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le Collège conclut que le programme est cohérent. Pour le démontrer, il a porté un regard sur l'adéquation des objectifs des cours au devis ministériel, l'ordonnancement des cours, l'évolution du niveau taxonomique d'acquisition des compétences et l'organisation du programme selon l'approche-programme.

Selon le Collège, toutes les compétences du programme sont prises en compte dans les cours qui le composent. Pour s'en assurer, il utilise notamment un tableau de correspondance entre le profil de sortie et les plans de cours, lequel doit être complété par les professeurs et remis à la Direction des études en début de session. Les professeurs rencontrent également la Direction des études au début de chaque session pour analyser conjointement, avec l'aide de grilles de vérification, les liens entre les cours et les compétences et pour s'assurer que les objectifs et les standards sont clairement définis. L'analyse de la documentation relative au programme que la Commission a réalisée et les témoignages recueillis lors de la visite l'ont amenée à conclure, comme le Collège, que toutes les compétences sont prises en compte dans les cours. Toutefois, la Commission a relevé que les plans de cours ne contiennent pas de médiagraphie et ne présentent pas tous clairement les standards, contrairement à ce qui est prescrit par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). En ce sens, la Commission ayant déjà émis une recommandation concernant les plans de cours lors d'une évaluation précédente, le Collège Centennial devra inclure dans ses plans de cours tous les éléments prescrits par le RREC.

Par ailleurs, le Collège estime que les cours sont ordonnés de manière logique pour favoriser la progression des apprentissages et que cet agencement est équilibré sur les quatre sessions. Pour s'en assurer, le Collège utilise un tableau décrivant comment doit évoluer l'acquisition des compétences au fil des quatre sessions du programme et une grille d'analyse pour s'assurer que cette séquence est prise en compte dans les cours. Lors de la visite, les étudiants ont mentionné leur satisfaction quant à l'agencement des cours et au suivi individualisé qui leur est offert pour favoriser la progression de leurs apprentissages. En s'appuyant sur le rapport du Collège et sur l'information obtenue lors de la visite, la Commission observe que la séquence des cours facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments du programme. Dans sa cueillette de données, le Collège n'a pas vérifié si la charge de travail exigée selon la pondération prévue correspond à ce qui est estimé par les étudiants. Lors de la visite, les étudiants ont toutefois fait part de leur satisfaction à cet égard et le Collège a partagé son intention de bonifier les sondages en conséquence. Enfin, le Collège veille à la cohérence du

programme en appliquant une approche-programme qui établit une relation étroite entre les cours de la formation générale et ceux de la formation spécifique.

La Commission juge que le programme *Sciences humaines* est dans l'ensemble cohérent.

## **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont de qualité. Pour le démontrer, il a porté un regard sur les perceptions des étudiants recueillies lors des sondages et sur les principales méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs.

L'approche pédagogique mise en œuvre au Collège repose sur la conception universelle de l'apprentissage (*Universal Design for Learning*). En considérant que la majorité des étudiants requiert une forme particulière d'accompagnement, les professeurs proposent une variété de méthodes afin de rejoindre différents styles d'apprentissage et de stimuler l'engagement des étudiants dans leur réussite. Chaque étudiant dispose d'un accompagnement adapté à ses besoins, ce que permet notamment l'utilisation de groupes de taille restreinte (généralement inférieure à 20 étudiants). Un comité de la conception universelle de l'apprentissage (*UDL Committee*) a été mis en place au Collège afin de soutenir le développement pédagogique. En pratique, la conception universelle de l'apprentissage se manifeste surtout par l'ajout, à la suite de chaque cours, d'une période de travail d'une heure nommée *C-Space* et à laquelle les étudiants doivent participer. Cette période est l'occasion pour les étudiants de réaliser des activités qui leur permettent d'intégrer davantage le contenu de leurs cours, tout en profitant du soutien de leur professeur. Les sondages menés lors de l'autoévaluation révèlent que 88 % des étudiants sont satisfaits des périodes *C-Space* et mentionnent qu'elles favorisent l'intégration des apprentissages. Un comité de réussite (*Student Success Team*) est également à l'œuvre au Collège. Ce comité se rencontre de façon hebdomadaire afin de faire le suivi individualisé de chaque étudiant. De plus, deux fois par semaine, le comité de réussite organise des ateliers de tutorat pour les étudiants qui ont besoin d'un accompagnement individualisé et pour les nouveaux étudiants. Finalement, à la mi-session, tous les étudiants ont des rencontres individuelles avec leurs professeurs afin d'obtenir une rétroaction sur leur cheminement dans le programme.

Les données issues des sondages permettent de constater que les étudiants apprécient l'encadrement qui leur est offert. Lors de la visite, ceux-ci ont également partagé leur satisfaction face à la disponibilité des professeurs et à leur dynamisme en matière pédagogique. La Commission est d'avis que l'encadrement des étudiants constitue une force pour le programme et un facteur dans la réussite des étudiants.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

En s'appuyant sur les dossiers des membres de son personnel ainsi que sur les résultats des questionnaires adressés aux étudiants et aux professeurs, le Collège conclut que ses ressources sont adéquates et répondent aux exigences du programme.

Dans son rapport, le Collège fait mention d'une grille de correspondance utilisée pour s'assurer que les professeurs sont assez nombreux pour dispenser l'ensemble des cours offerts au regard des objectifs du programme et que leurs compétences sont adéquates au regard des objectifs du programme. Pendant la période d'autoévaluation, 2 professeurs à temps plein et 8 professeurs à temps partiel assumaient la formation pour les 72 étudiants inscrits dans le programme. De plus, le Collège offre au personnel enseignant diverses occasions de perfectionnement, notamment en lien avec la conception universelle de l'apprentissage, afin de soutenir l'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques des étudiants. Le rapport et les témoignages recueillis lors de la visite démontrent que les étudiants et les professeurs sont généralement satisfaits de la qualité et de l'accessibilité des ressources matérielles. Certaines difficultés liées à la connexion Internet ont été soulevées comme un élément à améliorer par les étudiants et les professeurs. Le Collège a fait part de son intention d'améliorer le système de connexion, ce que la Commission l'encourage à faire. Le Collège prévoit également, dans son plan d'action, transmettre un sondage semestriel aux étudiants et aux professeurs concernant l'adéquation des ressources matérielles aux besoins du programme.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

## **L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)**

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Le Collège a examiné sa politique d'admission, des instruments d'évaluation ainsi que les taux de diplomation, de réussite et d'abandon. Il arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme *Sciences humaines* est efficace.

Le Collège applique une politique d'admission qui est en conformité avec les exigences du RREC. Dans son plan d'action, le Collège prévoit recueillir plus de données concernant l'admission, en particulier sur les raisons qui motivent les étudiants à choisir Centennial et sur leur taux de réussite dans leur établissement précédent. Le Collège a analysé le taux de réussite des cours qui se chiffre en moyenne à 92 %. Le taux de diplomation est quant à lui de 38 % pour les étudiants qui sont inscrits pour la première fois dans le programme et de 50 % pour ceux qui ont déjà une expérience au collégial dans un autre établissement. En tenant compte des caractéristiques de la population étudiante qui fréquente le Collège Centennial et de la moyenne du réseau collégial, le Collège est d'avis que ces taux sont satisfaisants.

En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, le Collège conclut que les instruments d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards. Chaque session, dans une perspective d'évaluation continue, les professeurs remettent pour analyse leurs évaluations finales au comité de la conception universelle de l'apprentissage et la Direction des études est responsable de leur approbation. Lorsqu'un même cours est donné par des professeurs différents, l'équivalence des évaluations est assurée par l'élaboration d'évaluations en équipe et par l'arrimage des approches pédagogiques. Les évaluations finales comprennent des activités pratiques et théoriques et, lors des travaux d'équipe, permettent d'attester l'atteinte individuelle des compétences. L'analyse réalisée par la Commission des plans de cours et des évaluations correspondantes confirme que chaque cours comprend une évaluation finale de nature synthèse à même d'attester l'atteinte de la compétence du cours. La Commission a cependant remarqué que la pondération des évaluations finales, généralement située à 25 %, n'est pas déterminante dans la réussite du cours. La Commission ayant déjà émis une recommandation concernant les évaluations finales de cours lors d'une évaluation précédente, le Collège Centennial devra en conséquence s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

Par ailleurs, la Commission a observé que l'épreuve synthèse de programme évalue les apprentissages essentiels en lien avec les finalités du programme, incluant ceux reliés à

la formation générale. Elle prend la forme d'un projet intégrateur évalué par trois professeurs provenant de disciplines différentes.

Étant donné ce qui précède, la Commission juge que le programme est généralement efficace.

## **La qualité de la gestion du programme**

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la PIEA.

Selon le Collège, la structure organisationnelle et le partage des responsabilités favorisent une gestion efficace du programme. Pour en arriver à cette conclusion, il a entre autres analysé ses méthodes de gestion, l'encadrement pédagogique offert aux professeurs et le processus d'application de la PIEA.

La Direction générale, assistée d'une Direction adjointe, assure la gestion globale des secteurs secondaire et collégial de Centennial. La Direction des études est spécifiquement responsable de la gestion pédagogique du secteur collégial. Cette dernière préside des réunions hebdomadaires auxquelles participe l'ensemble du corps professoral. Ces rencontres, qui mènent à la production de comptes-rendus, permettent un suivi régulier des étudiants et des affaires pédagogiques. Lors de la visite, la Commission a constaté que la communication entre les divers intervenants est excellente, que ceux-ci sont solidaires et qu'ils se mobilisent au service des étudiants, ce qui constitue l'une des forces du Collège selon la Commission. Les étudiants ont également corroboré ce constat en mentionnant leur satisfaction à l'égard de l'accompagnement offert et de la cohésion du corps professoral. La Commission estime que les structures de gestion sont clairement définies, qu'elles sont adaptées à la taille de l'établissement et que la communication entre les intervenants favorise le bon fonctionnement du programme. Sur le plan pédagogique, le Collège peut compter sur une équipe professorale stable. Dans son plan d'action, il prévoit développer une structure d'embauche et d'intégration pour les nouveaux professeurs, ce que la Commission l'encourage à faire. Par ailleurs, les professeurs participent à des ateliers de perfectionnement et sont également évalués par les étudiants. Le Collège prévoit demander aux professeurs de remplir une autoévaluation afin de réaliser un retour réflexif sur l'évaluation des étudiants. Dans son rapport, le Collège se montre satisfait des informations fournies aux professeurs ainsi que du soutien pédagogique qui leur est offert. Les commentaires recueillis auprès de ces derniers démontrent qu'ils sont également

satisfaits des informations que le Collège leur transmet. Enfin, le Collège organise chaque session des rencontres pour les nouveaux étudiants afin de leur transmettre des informations générales sur le Collège, sur le programme et sur les droits et responsabilités des étudiants décrits dans la PIEA. Les plans de cours les informent aussi sur les différentes activités d'apprentissage et la majorité de la documentation du Collège est accessible via l'intranet. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'information qu'ils reçoivent du Collège et des professeurs.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

Elle note que l'évaluation a permis au Collège de relever les points forts de son programme et les points à améliorer. De plus, le Collège a adopté des pistes d'action qui devraient contribuer à améliorer le programme.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Sciences humaines* est généralement de qualité.

## **Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme**

Le Collège a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation de son programme *Sciences humaines*. Pour chaque critère d'évaluation du programme, il a fait ressortir des forces et des points à améliorer et a élaboré le plan d'action en fonction de ses constats. Certaines actions ne sont pas accompagnées de précisions quant au partage des responsabilités et à l'échéancier, mais, lors de la visite, la Commission a pu observer que le partage des responsabilités était clair au sein de l'équipe du Collège.

La visite a également permis de constater que le Collège avait déjà réalisé certaines actions, telles que l'élaboration d'un nouveau modèle de plan de cours décrivant les méthodes pédagogiques de façon détaillée et le développement de divers questionnaires de satisfaction.

La Commission estime que les actions envisagées par le Collège sont pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

## Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

### Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la PIEP et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège conclut qu'il a réalisé l'évaluation de son programme *Sciences humaines* en respectant les modalités prévues dans sa politique, ce que la Commission a été à même de constater. Le programme choisi, *Sciences humaines*, est le seul offert par l'établissement. Le Collège s'est appuyé sur le mécanisme d'autoévaluation en continu prévu à sa politique.

La PIEP définit les critères d'évaluation de façon claire et précise quel type de données doit être recueilli pour chacun d'eux et à quel moment. Les instruments de collecte de données ont été élaborés en conformité avec les prescriptions de la politique et ont fait, dans certains cas, l'objet d'ajustements de session en session. Lors de la visite, le Collège a mentionné être en processus d'organisation d'un système d'information contenant l'ensemble des données recueillies lors de l'évaluation continue et favorisant leur analyse, processus que la Commission l'encourage à compléter.

La Commission note que les responsabilités liées au processus d'évaluation ont été assumées conformément à la PIEP. En effet, la Direction des études a supervisé l'ensemble du processus d'évaluation et s'est assurée de la disponibilité des données. La participation des personnes et des instances concernées a été conforme. Les professeurs ont pu réagir à la version préliminaire du rapport qui a été rédigé selon les balises de la politique et adopté par le conseil d'administration du Collège.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège Centennial a été conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que le Collège ne prévoit pas modifier sa PIEP à court terme.

## **Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique**

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Pour mesurer l'efficacité de l'application de la PIEP, le Collège a porté un jugement sur l'atteinte de ses objectifs et, plus particulièrement, sur l'amélioration continue de la qualité du programme et sur l'obligation d'en témoigner. Le Collège estime que les objectifs de la politique sont atteints et que son application est efficace; il ne prévoit pas la modifier.

Le Collège considère que sa politique a été un guide efficace et lui a permis de porter un diagnostic juste et précis de l'état du programme. La Commission constate, en s'appuyant sur la documentation et sur les témoignages recueillis lors de la visite, que le Collège a réalisé une évaluation approfondie du programme *Sciences humaines* qui l'a conduit à en relever les forces et les aspects à améliorer. Cette évaluation a amené le Collège à élaborer un plan d'action qui lui permettra d'apporter des améliorations au programme. Dans la perspective d'une évaluation en continu, la Commission a constaté lors de la visite que le Collège avait déjà apporté maintes améliorations au programme.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace : l'évaluation du programme *Sciences humaines* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

### **Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP**

Le Collège n'a pas élaboré de plan d'action propre à l'application de la PIEP à la suite de l'autoévaluation puisqu'il a jugé que l'application avait été conforme et efficace.

## **Traitement intégré des suivis du Plan d'action institutionnel du Collège Centennial**

À la suite de la visite d'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP, la Commission a examiné les résultats des travaux menés par le Collège Centennial concernant le Plan d'action institutionnel visant le suivi des recommandations émises par la Commission, lesquelles sont regroupées en trois blocs. Selon la Commission, l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP a permis au Collège de donner des suites à huit recommandations qui avaient été émises en février 2008, lors de l'évaluation de programme, opération 2005-2008, et en février 2012, lors de l'évaluation de l'application de la PIEA.

### **L'évaluation de programme, opération 2005-2008**

En février 2008, dans son rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines*, la Commission avait émis quatre recommandations qui portaient sur la démarche institutionnelle d'évaluation, sur le leadership pédagogique, sur les plans de cours et sur l'évaluation des apprentissages. Le Collège a fait parvenir à la Commission un premier suivi de ces recommandations en décembre 2010. À la suite de l'analyse des documents transmis par le Collège, la Commission avait maintenu l'ensemble des recommandations et redemandé au Collège de lui transmettre les suites appropriées.

En ce qui concerne la démarche institutionnelle d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège, dans ses prochaines évaluations, de bien cerner, à l'intérieur d'un devis, les problématiques du programme, de recueillir les données pertinentes et d'approfondir ses analyses de manière à bien déterminer les actions à mettre en œuvre pour corriger les problèmes observés. La Commission observe que le Collège a utilisé la procédure d'évaluation continue détaillée dans sa PIEP et qui fait office de devis. Elle constate également que le Collège a cerné plusieurs problématiques qu'il a approfondies dans le contexte de l'évaluation continue. De plus, il a utilisé des données pertinentes et suffisantes pour réaliser une analyse objective et rigoureuse du programme puis il a élaboré un plan d'action qui en fait ressortir les forces et les points à améliorer. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime que les suites apportées par le Collège sont satisfaisantes et lève la recommandation.

La Commission avait ensuite recommandé au Collège d'assurer le leadership pédagogique nécessaire, notamment pour que son programme prenne en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs ainsi que des standards tels que définis par le devis ministériel et pour que tous les intervenants connaissent le programme et se l'approprient collectivement. En s'appuyant sur le rapport d'évaluation du programme

*Sciences humaines* et de l'application de la PIEP, la Commission est d'avis que Collège prend en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels que définis par le devis ministériel. Le Collège a notamment développé un profil de sortie qui inclut les buts généraux et les objectifs du devis ministériel ainsi que deux objectifs élaborés localement. De plus, les professeurs rencontrent la Direction des études au début de chaque session pour analyser conjointement, avec l'aide de grilles de vérification, les liens entre les cours et les compétences et pour s'assurer que les objectifs et les standards sont clairement définis. Par ailleurs, la Commission a observé que tous les intervenants connaissent le programme et se l'approprient collectivement. La Direction des études préside des réunions hebdomadaires auxquelles participe l'ensemble du corps professoral afin de faire un suivi de la mise en œuvre du programme. De plus, le Collège applique une approche-programme qui établit une relation étroite entre les cours de la formation générale et ceux de la formation spécifique. En ce sens, la Commission estime que les suites réalisées par le Collège sont satisfaisantes et lève la recommandation.

Pour ce qui est des plans de cours, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les plans des cours du programme répondent aux exigences du RREC et à celles de sa PIEA. Dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP du Collège Centennial, la Commission a procédé à l'analyse d'un échantillon de plans de cours et constate que ceux-ci sont élaborés en conformité avec les exigences de la PIEA du Collège. Par ailleurs, l'analyse a permis d'observer que les plans de cours contiennent la majorité des éléments prescrits par le RREC, mais qu'ils ne présentent toutefois pas la médiagraphie. C'est pourquoi la Commission maintient la recommandation.

Au regard de l'évaluation des apprentissages, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages est faite conformément à sa PIEA, qu'elle atteste l'atteinte des objectifs selon les standards visés et qu'elle est équivalente pour les différents groupes d'un même cours. Lors de l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP du Collège Centennial, la Commission a procédé à l'analyse d'un échantillon d'évaluations finales et observe que celles-ci sont élaborées en conformité avec les exigences de la PIEA du Collège. De plus, la visite a permis de constater que l'équivalence des évaluations est assurée par l'élaboration d'évaluations en équipe et par l'arrimage des approches pédagogiques lorsqu'un même cours est donné par des professeurs différents. Toutefois, la Commission a remarqué que la pondération des évaluations finales, généralement située à 25 %, n'est pas déterminante dans la réussite du cours. Ainsi, la Commission maintient la recommandation.

En résumé, la Commission juge que certaines suites données par le Collège sont satisfaisantes et, conséquemment, elle lève deux des recommandations émises dans son rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines*, opération 2005-2008, soit celles

relatives à la démarche institutionnelle d'évaluation et au leadership pédagogique. Cependant, la Commission maintient la recommandation portant sur les plans de cours et celle concernant l'évaluation des apprentissages. La Commission s'attend donc à ce que le Collège lui fasse parvenir les suites appropriées au regard de ces deux recommandations.

## **L'application de la PIEA**

En février 2012, l'évaluation de l'application de la PIEA au Collège Centennial avait amené la Commission à émettre quatre recommandations relatives à la démarche institutionnelle d'évaluation, au plan d'action, à la conformité de la politique et à son efficacité.

Concernant la démarche institutionnelle d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège Centennial de respecter les modalités d'évaluation de l'application de sa politique comme prévu dans sa PIEA et de s'assurer de leur efficacité lors des prochaines autoévaluations. Pour donner suite à cette recommandation, la Commission avait convenu que le Collège procéderait à l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP. En s'appuyant sur le rapport d'autoévaluation et sur les informations recueillies lors de la visite, la Commission est d'avis que l'application de la PIEP faite par le Collège Centennial a été conforme aux dispositions de sa politique et qu'elle a été efficace : l'évaluation du programme *Sciences humaines* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence. De ce fait, la Commission lève la recommandation.

En ce qui a trait au plan d'action, la Commission avait recommandé au Collège de finaliser le plan d'action, de l'adopter officiellement et de le mettre en œuvre dans les meilleurs délais. En lien avec l'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP, la Commission constate que le Collège a intégré un plan d'action à son rapport d'autoévaluation, lequel a été adopté officiellement. Les éléments du plan d'action sont en lien avec les constats de l'évaluation du programme et devraient contribuer à l'améliorer. Lors de la visite, la Commission a également observé que le plan d'action était mis en œuvre et que le Collège avait déjà réalisé certaines actions, telles que l'élaboration d'un nouveau modèle de plan de cours décrivant les méthodes pédagogiques de façon détaillée et le développement de divers questionnaires de satisfaction. Ainsi, la Commission estime que les suites réalisées par le Collège sont satisfaisantes et lève donc la recommandation.

Au regard de la conformité de la politique, la Commission avait recommandé au Collège Centennial de mettre à jour sa PIEA, de la faire adopter par le conseil d'administration et

de s'assurer qu'elle est connue et appliquée par l'ensemble de son personnel. Dans une lettre concernant le suivi au rapport d'évaluation de l'application de la PIEA, datée du 18 février 2014, la Commission a constaté que le Collège a apporté un suivi satisfaisant à la partie de la recommandation touchant la mise à jour de la politique, son adoption par le conseil d'administration et sa diffusion auprès du personnel et des étudiants. En s'appuyant sur les informations recueillies lors de la visite d'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP, la Commission observe maintenant que le Collège met en œuvre diverses pratiques afin d'assurer l'application de la PIEA. Entre autres, les plans de cours élaborés par les professeurs et approuvés par la Direction des études sont tenus de faire référence à la PIEA. De plus, le personnel enseignant est impliqué dans la révision annuelle de la politique et se rencontre chaque session afin d'approfondir sa compréhension des différents articles de la PIEA. Compte tenu de ce qui précède, la Commission considère que les suites données par le Collège sont satisfaisantes et permettent de lever la recommandation.

Pour ce qui est de l'efficacité de la politique, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels qu'ils sont définis dans le devis ministériel sont pris en charge dans les cours et que les évaluations finales de cours attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés. En s'appuyant sur le rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines* et de l'application de la PIEP, la Commission est d'avis que le Collège prend en charge l'ensemble des buts généraux, des objectifs et des standards tels que définis par le devis ministériel. Le Collège a notamment développé un profil de sortie qui inclut les buts généraux et les objectifs du devis ministériel. De plus, les professeurs rencontrent la Direction des études au début de chaque session pour analyser conjointement, avec l'aide de grilles de vérification, les liens entre les cours et les compétences et pour s'assurer que les objectifs et les standards sont clairement définis. La Commission estime que le Collège a apporté un suivi satisfaisant à la partie de la recommandation portant sur la prise en charge des buts généraux, des objectifs et des standards. Toutefois, la Commission a remarqué, à la suite de l'analyse d'un échantillon d'évaluations finales de cours, que leur pondération, généralement située à 25 %, n'était pas déterminante dans la réussite du cours. C'est pourquoi elle maintient la recommandation.

En résumé, la Commission juge que certaines suites données par le Collège sont satisfaisantes et, conséquemment, elle lève trois des recommandations émises dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA en 2012, soit celles relatives à la démarche institutionnelle d'évaluation, au plan d'action et à la conformité de la politique. Cependant, la Commission maintient la recommandation portant sur l'efficacité et s'attend à ce que le Collège lui fasse parvenir les suites appropriées.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission considère que les différentes actions réalisées par le Collège Centennial constituent des suites satisfaisantes à cinq des huit recommandations du Plan d'action institutionnel. De plus, la Commission estime que le programme *Sciences humaines* du Collège Centennial est généralement de qualité. Elle juge aussi que l'application faite par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Sciences humaines*, a été conforme et efficace.

Au nombre des points forts du programme, la Commission relève que l'encadrement des étudiants les encourage à devenir des apprenants autonomes et persévérants. De plus, la variété des méthodes pédagogiques utilisées permet de rejoindre différents styles d'apprentissage selon les besoins particuliers de la population étudiante. Enfin, la structure organisationnelle et le partage des responsabilités favorisent une gestion efficace du programme. Toutefois, l'évaluation de programme a fait ressortir certains éléments à améliorer. Notamment, en ce qui a trait à la cohérence du programme, le Collège devra s'assurer d'inclure dans ses plans de cours tous les éléments prescrits par le RREC. De plus, concernant l'efficacité du programme, il devra s'assurer que les évaluations finales permettent de démontrer l'atteinte des objectifs selon les standards.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Sciences humaines* ont été faits en conformité avec la PIEP. Les responsabilités liées à l'évaluation de programme ont été assumées en conformité avec la politique, les données nécessaires ont été recueillies et le processus d'évaluation s'est déroulé dans le respect des modalités établies dans la politique. Les travaux d'évaluation ont également été conduits avec efficacité, permettant au Collège de poser un diagnostic juste et précis de l'état du programme. Par ailleurs, la Commission souligne l'implication de l'ensemble du personnel dans le processus d'évaluation continue.

En ce qui concerne le traitement intégré des suivis, la Commission considère que les différentes actions réalisées par le Collège concernant les recommandations émises en février 2008 dans le rapport d'évaluation de programme, opération 2005-2008, constituent des suites satisfaisantes pour ce qui est des recommandations relatives à la démarche institutionnelle d'évaluation et au leadership pédagogique. Cependant, considérant les améliorations devant être apportées, la Commission maintient la recommandation portant sur les plans de cours et celle concernant l'évaluation des apprentissages. Par ailleurs, en ce qui a trait aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA en février 2012, la Commission lève celles relatives à la démarche institutionnelle d'évaluation, au plan d'action et à la conformité de la politique. Toutefois, elle maintient la recommandation portant sur l'efficacité.

Le Collège a produit un plan d'action qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme et de l'application de la politique.

Enfin, la Commission estime que la démarche menée par le Collège Centennial lui a permis d'avoir une idée juste du programme et de traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

## Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation *Suite au Plan d'action institutionnel concernant le suivi des recommandations*, le Collège Centennial souscrit aux avis formulés ainsi qu'aux jugements émis par la Commission et il lui a fait part de ses commentaires dont elle a tenu compte dans son rapport. Le 21 mars 2016, le Collège a donné des suites aux recommandations que la Commission avait maintenues dans son rapport et lui a transmis des documents supplémentaires, notamment un échantillon de 23 plans de cours, qui ont permis à la Commission de compléter son analyse.

Depuis la visite de la Commission à l'établissement, le Collège a réalisé certaines actions pour répondre aux recommandations qu'elle lui avait formulées. Lors de l'opération d'évaluation de programme 2005-2008, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que les plans de cours du programme répondent aux exigences du RREC et à celles de sa PIEA. Le Collège précise que, depuis l'automne 2015, tous les plans de cours doivent inclure une médiagraphie et que la Direction des études procède à leur vérification au début de chaque session pour s'assurer de leur conformité au RREC.

Lors de l'opération d'évaluation de programme 2005-2008 et de celle d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer notamment que les évaluations finales de cours attestent l'atteinte des objectifs selon les standards visés. Le Collège mentionne que la pondération des évaluations finales de cours est, depuis l'automne 2015, d'au moins 35 % et que cette information doit apparaître au plan de cours.

Le Collège a aussi mis en place d'autres actions visant notamment à améliorer la qualité de ses programmes d'études. Ainsi, depuis l'automne 2015, le Collège recueille les taux de réussite au secondaire en anglais, français, mathématiques, histoire et sciences pour ses nouveaux étudiants. De plus, il a mis en place une nouvelle procédure d'embauche et les nouveaux professeurs sont rencontrés par la Direction des études à quelques reprises pendant la session.

Après analyse, la Commission considère que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes aux trois recommandations restantes du *Plan d'action institutionnel* et elle lève donc les recommandations. Le Collège a ainsi accompli l'ensemble des actions prévues au plan d'action adopté en janvier 2014 par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

**Original signé**

Céline Durand, présidente